

Plan de reprise - Ecole maternelle La combe des dames

Projet valable jusqu'au 4 juillet.

- Ce projet a été conçu conjointement entre l'équipe pédagogique et la mairie.
- Il est élaboré à partir du protocole sanitaire de réouverture des écoles maternelles et élémentaires.
- L'ouverture de l'école est conditionnée au respect du protocole sanitaire

1. Les horaires de l'école :

Classe des TPS/PS	Classe des MS	Classe des GS
Accueil de 8h20 à 8h25	Accueil de 8h30 à 8h35	Accueil de 8h25 à 8h30
Sortie à 15h45	Sortie 16h	Sortie à 15h50

- Les élèves seront récupérés un par un par leur enseignante, à l'heure précise, au portail donnant sur la cours et emmenés directement en classe.
- Aucun parent ne pourra accéder à l'enceinte de l'école.
- Les parents et leur(s) enfant(s) devront respecter les points d'entrée et de sortie ainsi que le sens de circulation établi. L'entrée et la sortie des maternelles se feront par le portail donnant sur la rue croix Landolle.
- Des distances de sécurité (2m) devront séparer enfants et parents à l'extérieur de l'école.
- Les élèves en retard ne seront pas pris en charge. Il n'y aura pas d'accès à l'école en dehors des heures d'ouverture ou de fermeture, sauf si urgence, pour un suivi médical particulier ou le retour de l'enfant à la maison pour des raisons médicales.

Horaires de la Pause Méridienne			
12h00-12h45	Repas		
	TPS/PS	MS	GS
12h45-13h00	Passage individuel aux WC	Lavage des mains individuel dans la classe	
13h - 13h20	Sieste	Récréation sous surveillance des agents communaux	
13h20-13h30		Récréation sous surveillance des enseignantes	

2. L'accueil des élèves :

- Les locaux permettent d'accueillir des groupes de 10 élèves par classe comme préconisé par le gouvernement.
- Les classes seront aménagées en conséquence : chaque élève aura une place et une « surface » attribuées. Il disposera d'un matériel individuel qui ne pourra être échangé avec les autres camarades. Les divers coins jeux de la classe (bibliothèque, cuisine, poupée, construction... seront interdits).
- Les enseignantes ont constitué deux groupes par classe : chaque groupe bénéficiera de deux jours de classe par semaine (lundi + mardi ou jeudi + vendredi) ;
- Ces groupes sont constitués selon les fratries en lien avec l'école élémentaire Jules Vallès. Ils ne sont pas négociables.
- Les parents décideront de mettre ou non leur enfant à l'école : ils devront informer la Directrice de l'Ecole, en amont de la reprise de la classe de leur enfant. Dans ce cas, ils devront assumer la continuité pédagogique de leur enfant. L'enseignante ne pourra réaliser le même suivi que celui réalisé lors du confinement car elle sera en classe tous les jours. Elle s'engage à transmettre aux familles des activités mais en moins grande quantité.
- Un élève « engagé » doit venir à l'école à chaque fois que le planning l'annonce.
- Les enfants « prioritaires » seront accueillis à la semaine, peu importe les groupes.

Le programme de reprise est le suivant :

	Classe des TPS/PS	Classe des MS	Classe des GS
L25 et M26 mai		Groupe A	
J28 et V29 mai		Groupe B	
M 2 juin		Groupe A	
J4 et V5 juin		Groupe B	
L8 et M9 juin		Groupe A	
J11 et V12 juin		Groupe B	
L15 et M16 juin		Groupe A	
J18 et V19 juin		Groupe B	
L22 et M23 juin		Groupe A	
J25 et V26 juin		Groupe B	
L29 et M30 juin		Groupe A	
J2 et V3 juillet		Groupe B	

3. Conditions d'accueil à l'école.

- Les parents s'engagent à prendre la température de leur enfant chaque matin, avant de venir à l'école. En cas de fièvre $>$ ou $=$ à $37,8^{\circ}$, l'enfant devra rester chez lui. En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 dans la famille de l'élève, celle-ci s'engage à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école.
- Cette disposition est également valable pour les Personnels de l'école.
- Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant le plus rapidement possible en cas de

symptôme(s) (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, troubles digestifs, sensation de fièvre)

- Les Personnels présentant des facteurs de risque connu ne doivent pas travailler en présentiel. Il en va de même pour les élèves. La liste de ces facteurs est disponible sur le site du ministère de la santé. L'avis du médecin généraliste, en cas de doute, est conseillé avant un retour à l'école.
- En cas d'absence pour raison « préventive » d'un enseignant, celui-ci travaillera à distance avec ses élèves, s'il n'est pas remplacé.
- Si un enseignant est absent, il est peu probable qu'il soit remplacé. Les Parents seront avertis par mail et devront garder leur enfant à domicile.
- Un enseignant « malade » ne pourra poursuivre la « continuité pédagogique » à distance.
- Si un enfant doit être « en présentiel », mais qu'il est malade, la famille doit avertir l'école par mail ou par téléphone, dès le matin, et justifier cette absence.
- En cas de test « COVID-19 » positif d'un élève ou d'un adulte de l'école, la directrice doit être informée en urgence, par les moyens de communication habituels (téléphone ou mail). Elle prendra les dispositions prévues dans ce cas là.
- Le respect des gestes barrières devra faire l'objet d'une sensibilisation régulière à l'école et en amont à la maison ; il fera également l'objet d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge des élèves.
- **Les élèves présents à l'école sont invités à rester manger au restaurant scolaire, pour éviter la propagation du virus. Cela est fortement recommandé.**
- **Les parents qui décideraient de faire manger leur enfant à domicile s'engagent à lui faire prendre une douche et à le changer entièrement pour le retour à l'école.**
- Le soir, dès leur retour à la maison, les enfants devront prendre une douche et mettre les habits du jour à laver. **Il est impératif de changer de vêtements chaque jour.**
- Les horaires de l'école sont « pensés » pour favoriser une bonne circulation des élèves et éviter que deux classes soient en contact dans les couloirs. L'entrée progressive des classes permet de vérifier progressivement la viabilité du plan et d'adapter si nécessaire.
- Chaque élève devra amener dans son sac une gourde et, s'il va en garderie, sa boîte à goûter.
- Il est conseillé de vêtir les enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes (chaussures en particulier). Les enfants ne mettront pas de chaussons comme à l'accoutumée.
- Il est interdit d'amener des objets personnels (jeux) et du gel hydroalcoolique personnel.
- Les objets transitionnels (« doudous ») sont autorisés mais devront se trouver à l'intérieur du sac.
- Le sac et les vêtements seront posés à la place de l'élève. Il n'y aura pas d'affaires sur les porte- manteaux.
- L'élève ramènera ses affaires chaque soir de classe. Il faudra veiller à bien vérifier la complétude du sac les matins d'école.
- En cas de non respect de ces instructions par les familles, ou de non respect volontaire des gestes barrières par les élèves, les familles seront reçues par la Directrice de l'École et/ou le Maire. Une décision en « bonne intelligence » sera alors trouvée. Les deux premiers jours de classe de l'élève feront l'objet d'une période d'essai quant au respect des gestes barrières.

4. L'hygiène :

- Chaque élève devra se laver les mains, avec du savon :
 - à l'arrivée à l'école
 - avant de rentrer en classe, notamment après les récréations

- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile
- quand il manipulera un objet potentiellement contaminé pendant le temps de classe
 - Les distributeurs à papier seront utilisés. Une poubelle est prévue auprès de chaque distributeur pour jeter les papiers.
 - L'apport de gel hydroalcoolique personnel est interdit.
 - Tous les personnels de l'école seront munis de masques de catégorie 1, à changer toutes les 4 heures. Les enseignants auront des masques fournis par l'Éducation Nationale, le personnel communal par la mairie.
 - Le port du masque pour les élèves de maternelle est interdit.
 - Des masques seront disponibles pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes – ils seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par les familles.
 - Les élèves n'auront accès qu'au strict minimum : les livres ne pourront être utilisés (il faut laisser « reposer » 5 jours un livre utilisé avant qu'un autre enfant puisse s'en munir), pas plus que les ballons ou les matériels de manipulation en classe. Les coins jeux en maternelle ne pourront être ouverts.
 - Les structures extérieures seront fermées.
 - Tous les détails de ces mesures sont consultables dans le protocole cité au début du présent projet.

5. Les récréations :

Les horaires de récréation :

Classe des TPS/PS	9h-9h15	10h15-10h30	15h-15h15
Classe des MS	9h40-9h55	10h55-11h10	14h40-14h55
Classe des GS	9h20-9h35	10h35-10h50	14h20-14h35

- Ce temps de récréation sera surveillé par l'enseignante de la classe et une ATSEM suivant le planning qui sera défini par la directrice.
- Pendant les temps de récréation les classes seront aérées par les enseignantes.
- Le passage aux sanitaires sera encadré et particulièrement surveillé. Chaque toilette sera nettoyé et désinfecté après chaque passage. Les gestes barrières seront rappelés régulièrement (par différents moyens : information orale, affichages).

6. La pause méridienne :

- Le service de cantine est assuré et aura lieu dans la salle de motricité de 12h à 12h45.
- Il y aura 2 enfants pas table, respectant la distanciation physique
- Les serviettes de table seront nettoyées tous les jours.
- Après le repas les TPS / PS iront se laver les mains de façon individuelle puis iront se coucher
- Après le repas les MS/GS iront se laver les mains de façon individuelle puis iront en récréation.

7. **La sieste :**

- Elle sera exclusivement surveillée par l'ATSEM des TPS PS. Le coucher se fera à 13h
- Chaque enfant aura son lit personnel. Ils seront séparés par la distance de sécurité prévue dans le protocole sanitaire
- Les draps seront mis et retirés quotidiennement ; ils seront lavés au moins chaque mardi et chaque vendredi.

Pour attester que vous ayez pris connaissance de ce plan de reprise, merci de nous renvoyer par mail la pièce jointe complétée avant lundi 25 mai.